

SECRETARIAT.

N° 2059/ A.I.M.O.

*Ai 02 05*

OBJET: Migration en Uganah.

Copie pour information <sup>et execution</sup> /a Monsieur l'Administrateur Territorial a Kigali, Nyanza, Astrida, Shungu, Kinyi, Rumengeri, Byumba et Kibungu.

Le Resident du Ruanda a.i.  
A.Gille,

*[Signature]*

ASTRIDA



6481

*Reçu le 23 8 1938  
N° 444 / A.I.M.O*

C O P I E .

SERVICE DU SECRETARIAT.

Usumbura, le 18 juin 1938.

N° 2021/SRC/A.I.

*[Signature]*

Monsieur le Resident,

En reponse a votre lettre n° 1458/A.I.M.O.

En date du 31 mai ecue, j'ai l'honneur de vous prier de continuer, comme par le passé, a percevoir la somme de un franc pour les feuilles de route et passeports de sortie remis aux indigenes a l'occasion de leur migration.

Il ne s'agit pas ici d'une taxe mais du prix d'un service rendu ou d'un document remis a ceux qui en font la demande.

Au meme titre que les carnets d'identite, les certificats d'origine imprimes, les documents ougandais, feuille de voiture, etc..etc.. les feuilles de route et passeports de sortie continueront a donner lieu a la perception, au profit du Trésor, de la somme de un franc.

Cette somme sera prise en recette a l'article 25 Droit de chancellerie, passeports, etc. au B.O. Voies et Moyens, comme par le passé.

Le Commissaire Provincial adjoint  
Gouverneur Hon  
signé: O.COUREAU.

A Monsieur le Resident du Ruanda

a K I G A L I .-